

# **PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

## **du mercredi 30 novembre à 20h30**

Sous la Présidence de M. **BIOULAC** Yves, Maire

Présents : Mme **AUGADE** Corinne, M. **VOLPELIER** Nicolas, Mme **CAZES** Françoise, Mme **ROZIERES** Magali, M. **VASSEUR** Marc, M. **AFFRE** Gérard, M. **DALLO** Alexandre, Mme **FROMENT** Martine, M. **CANTAGREL** Michel, donne pouvoir à M. **BIOULAC** Yves

Absente : Mme **VILLARET** Marianne

### **Ordre du jour :**

- 1- Compte rendu de la dernière réunion.
- 2- Délibération pour l'adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable de l'année 2021.
- 3- Délibération pour le contrat de prestation de service SUEZ pour la compétence assainissement.
- 4- Achat de la Licence IV
- 5- Création d'une nouvelle association.
- 6- Délibération sur la contribution annuelle GEMAPI.
- 7- Délibération pour l'adressage.
- 8- Questions diverses.

### **1- Compte rendu de la dernière réunion.**

Approuvé par M. Le Maire et l'ensemble des conseillers municipaux.

### **2- Délibération pour l'adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable de l'année 2021.**

Le Code Général des Collectivités impose de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'alimentation en eau potable.

Ce rapport permet d'informer les usagers du service.

Le conseil municipal adopte ce rapport de 2021.

### **3- Délibération pour le contrat de prestation de service SUEZ pour la compétence assainissement.**

Le contrat actuel prend fin le 23 décembre 2022.

Le rendement n'est pas très bon, il y a des fuites, de l'ordre de 25%, les prix pratiqués sont plus élevés que ceux du département...

Il existe un projet de décarbonisation pour un montant de 1.6 millions d'euros mais c'est très peu subventionné.

Le conseil opte pour le renouvellement du contrat de prestation avec Suez pour 4 ans comprenant l'assistance technique : curage, contrôles, maintenance des ouvrages, diagnostic et service d'intervention (avec astreinte).

### **4- Achat de la Licence IV.**

Le prix d'achat de cette Licence IV a été fixé à 3000 € avec le propriétaire.

M. le Maire va s'occuper des modalités de l'acquisition : notification de ce changement de propriété à la Préfecture, nécessité d'établir un acte notarié...

Le conseil municipal valide cet achat.

### **5- Création d'une nouvelle association.**

Afin de pallier aux problèmes de gestion du futur café/restaurant, mais également des diverses animations qui ont lieu sur la commune, l'idée a germé de créer une nouvelle association pour porter ces événements.

M. le Maire doit rédiger les statuts avec l'appui d'un juriste pour être en règle dans les actions proposées.

Cette association va nécessiter la constitution d'un conseil d'administration comprenant 6 ou 7 élus et autant de personnes non élues ; un bureau sera constitué avec 6 personnes : 3 pour l'exécutif et 3 sans fonction fixe.

La commission communication viendra en appui pour constituer les membres de cette association.

Le conseil municipal est d'accord pour la création de cette nouvelle association.

## **6- Délibération sur la contribution annuelle GEMAPI.**

La Communauté de Communes des Causses à l'Aubrac et le SMBV2A sont en discussion pour que la répartition des travaux se fasse par rapport à chaque commune ; ainsi la nouvelle règle s'appliquera en fonction de la population, soit environ 1€/ habitant, soit 300 €/an à peu près pour Saint Saturnin. Pour 2022 la charge des travaux relevant de la GEMAPI-PPG mutualisés sur la commune de St Saturnin est de 752 € auxquels s'ajoutent 311€ (solde du trou du souci), soit 1063 €.

## **7- Délibération pour l'adressage.**

Le plan de financement a dû être revu car le plafond de subvention DETR est à 10.000 €, la pose des panneaux est supprimée, nous la ferons nous-mêmes. Le montant total HT s'élève à 20.000 €.

L'Etat interviendra donc à hauteur de 60% des dépenses HT

Le conseil municipal valide la demande de subvention DETR selon le plan de financement présenté par M. le Maire.

## **8- Questions diverses**

- ✓ Choix de la couleur de la peinture pour les murs de la maison en rénovation : tout en blanc sauf un mur du salon d'une couleur différente.
- ✓ Station-service, prévoir un panneau dans le lotissement, en bordure de route.

Séance levée à 22h30